

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

Séance du 07 juillet 2008
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 58

Tous les délégués, sauf

Absents excusés (titulaires) : Mme Mireille CABIROL DE SAINT GEORGES, M Charles MEYER-KUHN, M Pascal ROBINEAU, M Claude HOLTZMANN, Mme Marie-Antoinette HITTLER, M Christian GANGLOFF, M Edmond FABACHER, M Alfred THALMANN, M Charles SUSS, M Gérard WALTER, M Gilbert LIEHN, Mme Murielle CLAUSS, M Alphonse SIBLER,

Etaient représentés respectivement par : M Fabrice RITTER, M Nicolas NAGEL, Mme Evelyn LEDIG, Mme Marie-Claude FILSER, M Marc BRUDER, Mme Béatrice HUHNN, M Jean-Jacques BASTIAN, M Arnaud PABST,

Absents (titulaires) : Mme Adrienne KIEFFER, M Jean-Pierre METZGER, M Pascal CHRISTMANN,

DEL. N° 097/2008conseil

OBJET : CA de la régie du Fleckenstein : désignation des membres extérieurs.

- *Vu les compétences de la communauté de communes,*
- *Vu la délibération du conseil communautaire du 21 avril 2008, n°50/2008 « désignation des représentants de la communauté de communes aux organismes extérieurs »,*
- *Vu l'avis du bureau du 30 juin 2008,*
- *Entendu l'exposé du vice président M Schlosser,*

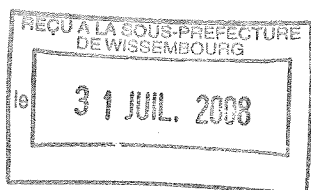
Après en avoir délibéré, sur proposition du président, le conseil communautaire, à l'unanimité moins une voix contre, décide :

- **de désigner au titre du syndicat d'initiatives de Lembach, MM. Bediou Bernard, Gerst Richard et Weureuther Vincent,**
- **de désigner, au titre de la commune de Lembach, M. Gaubert Claude,**
- **de désigner, au titre de l'office de tourisme intercommunal, M Pierre Merg,**

au conseil d'administration de la régie intercommunale d'exploitation du Fleckenstein.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 23 juillet 2008
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Le Président,
Jean-Marie HAAS

A stylized handwritten signature in black ink.

